

LIVRET D'ACCUEIL

RÉSIDENCE AUTONOMIE LE BOSQUET





Madame, Monsieur,

Nous vous souhaitons la bienvenue au sein de la **Résidence Autonomie Le Bosquet** dont la gestion est assurée par le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Choletais. L'ensemble du personnel de la résidence a pour mission de vous offrir les meilleurs services.

L'Agglomération du Choletais a développé une politique volontariste en faveur des seniors et dans ce cadre, elle a investi dans l'entretien et la rénovation de ses établissements à hauteur de 50 millions d'euros.

Idéalement située, cette résidence est proche du centre-ville et de la gare de Cholet. Elle bénéficie d'un accès au parc Pérotaux où il est bon de se promener et découvrir la maison d'animation du Mail au sein d'une belle maison Bourgeoise du XVII^{ème} siècle.

Créé en 1970, l'établissement a été entièrement repensé entre 2020 et 2023. Il est aujourd'hui moderne et adapté à vos besoins. Vous y trouverez des appartements lumineux, de la convivialité et une équipe présente 24 h/24 afin de vous apporter sécurité et confort, dans le respect des habitudes et des choix de vie de chacun. L'ensemble des services proposés ainsi que les informations relatives à la vie courante sont détaillés dans ce livret.

Gilles BOURDOULEIX,
Président de l'Agglomération
du Choletais
Maire de Cholet
Député honoraire

Jacqueline DELAUNAY,
Vice-Présidente
de l'Agglomération du Choletais
Maire de Trémentines



SOMMAIRE

LA RÉSIDENCE	P 4	L'ÉQUIPE	P 9
L'ACCÈS À LA RÉSIDENCE	P 5	VOS DROITS ET DEVOIRS	P 10
Accueil		Conseil de la Vie Sociale	
Stationnement		Vos remarques	
Horaire		Consignes de sécurité	
Bus		Règles de vie en commun	
LES LOGEMENTS	P 6	Charte des droits et libertés de la personne accueillie	
Appartements		Personne de confiance	
TV, téléphonie		ENTRER EN RÉSIDENCE AUTONOMIE	P 11
Blanchisserie		Dépôt du dossier	
LA RESTAURATION	P 7	Renouvellement de votre demande	
LA VIE SOCIALE ET LES LOISIRS	P 8	Décision d'entrée	
Espace famille		Votre accueil	
Loisirs et activités		LES TARIFS ET LES AIDES	P 11
Espace bien-être		Coût mensuel	
Espace beauté		Aides financières	
Courrier			
Bibliothèque			



LA RÉSIDENCE

La résidence **Le Bosquet** est une résidence autonomie gérée par le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Choletais.

Cette résidence autonomie, a pour mission d'accueillir les personnes de 60 ans et plus, autonomes et désireuses de vivre en collectivité. Elle offre aux résidents un véritable chez soi, conciliant autonomie, convivialité et sécurité.

Le Bosquet peut accueillir 82 personnes dans des appartements neufs et adaptés aux personnes à mobilité réduite. Les appartements sont répartis sur trois étages desservis par des ascenseurs.

Au rez-de-chaussée, tout est organisé pour permettre la convivialité avec une salle polyvalente, un restaurant et une salle des familles.



L'ACCÈS À LA RÉSIDENCE



ACCUEIL

Le responsable de la résidence est présent du lundi au vendredi pour répondre à vos questions. Le personnel de la résidence peut orienter vos amis ou vos proches lorsque ceux-ci vous rendent visite.



STATIONNEMENT

Un parking extérieur réservé à la résidence vous permet de stationner votre véhicule. Il est également accessible aux visiteurs dans la limite des places disponibles.



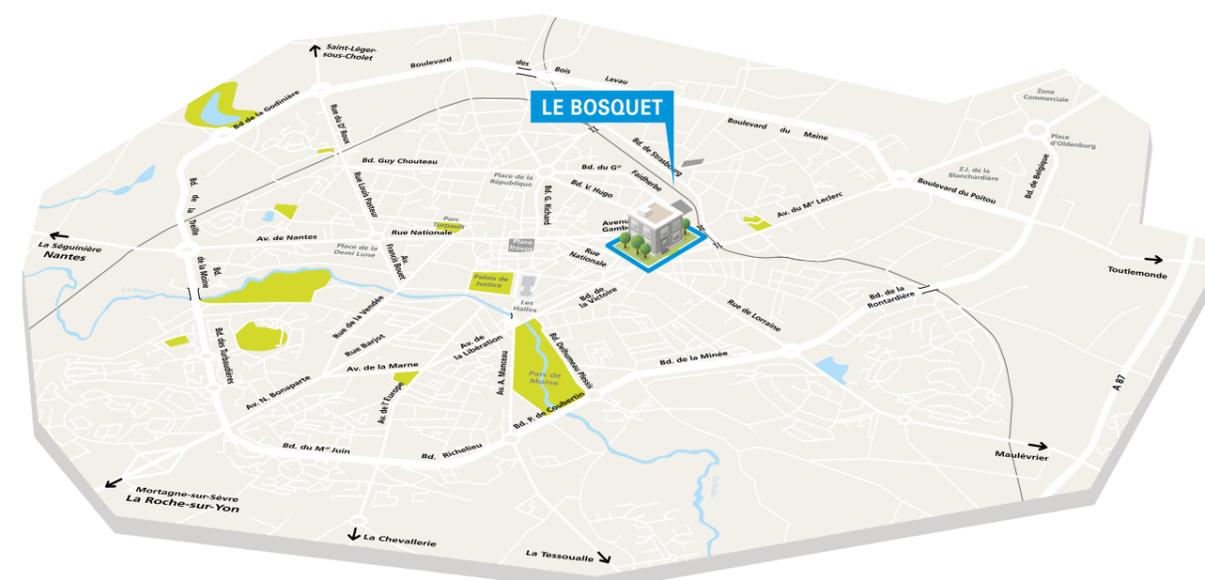
HORAIRES

L'établissement est ouvert au public de 8 h à 20 h. En dehors de ces horaires, vous pouvez aller et venir librement grâce à un badge donné à votre arrivée. Les visiteurs ont un interphone à disposition.



BUS

Un arrêt de bus est situé à 10 mètres et facilite vos déplacements. **Ligne n°1**





LES LOGEMENTS

APPARTEMENTS

La résidence propose des appartements lumineux de type T1 bis et T2 avec une vue exceptionnelle sur la Ville de Cholet. D'une superficie de 33 m², les appartements aux normes PMR vous sont loués non meublés. D'un style contemporain et épuré, ils se composent d'une chambre, d'une pièce de vie et d'une salle d'eau avec douche à l'italienne. L'espace cuisine est aménagé et équipé de deux plaques vitrocéramiques et d'une hotte.

Les appartements T2, réservés aux couples, sont d'une superficie de 45 m² et disposent d'une pièce de vie supplémentaire.

TV, TÉLÉPHONIE

Tout est prêt pour que le fournisseur de votre choix installe vos accès TV, téléphonie et internet.

BLANCHISSERIE

Chaque appartement dispose d'un branchement pour machine à laver. De plus, un espace laverie est mis à votre disposition au sein de la résidence à compter de 2023.



LA RESTAURATION

Le restaurant du Bosquet vous propose tous les jours le déjeuner et le dîner. Les menus sont élaborés par un prestataire extérieur qui veille à la variété et à l'équilibre alimentaire en collaboration avec une diététicienne. Tout au long de l'année, des moments conviviaux et des menus à thème vous sont proposés. Si vous souhaitez inviter des proches à partager un repas, vous pouvez réserver dans le restaurant ou la salle des familles. La prestation du déjeuner est soumise à un forfait minimum de repas par an.





LA VIE SOCIALE ET LES LOISIRS

ESPACE FAMILLE

Si vous le souhaitez, la salle des familles est mise à votre disposition pour accueillir vos proches.

LOISIRS ET ACTIVITÉS

Chaque semaine des activités vous sont proposées : loisirs créatifs, chant, cuisine, jeux de société, lotos, etc. De plus, la résidence vous propose des ateliers de prévention tels que des ateliers mémoire et de l'activité physique adaptée. Des sorties sont aussi régulièrement organisées (promenades, restaurants, visites, etc.). Le programme d'animation est transmis tous les mois. Les animations sont assurées par l'équipe de la résidence ou par un prestataire extérieur.

ESPACE BIEN-ÊTRE

L'équipe peut vous accompagner pour un temps individualisé de détente dans un espace propice à la relaxation.

ESPACE BEAUTÉ

Il est mis à disposition des coiffeurs, esthéticiennes, etc. Il vous appartient de gérer vos rendez-vous. Les prestations sont à votre charge et à régler directement auprès du professionnel.

COURRIER

Vous disposez de votre propre boîte aux lettres et vous pouvez déposer vos enveloppes timbrées dans la boîte "départ courrier" située près de l'accueil.

BIBLIOTHÈQUE

Un large choix de livres est mis à votre disposition dans la salle polyvalente.

L'ÉQUIPE

Présents au quotidien pour répondre à vos besoins, les professionnels sont engagés dans une démarche continue d'amélioration de la qualité et partagent des valeurs communes telles que la bienveillance, l'écoute, le respect et la recherche du bien-être. Ils garantissent vos libertés individuelles et vos droits.

Le personnel est présent 24 h/24 afin de veiller à votre sécurité et votre bien-être. De plus, un système de téléalarme en relation avec l'équipe est mis à votre disposition.

À votre arrivée au sein de la résidence, vous continuez à faire appel à votre médecin traitant ainsi qu'aux intervenants à domicile de votre choix.

UNE ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

- un responsable,
- un psychologue,
- des agents sociaux de jour et de nuit,
- des auxiliaires d'accompagnement et de prévention.

L'équipe est régulièrement formée afin de proposer un service de qualité.



VOS DROITS ET DEVOIRS

CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

Instance de dialogue garantissant votre droit d'expression et votre participation à la vie de l'établissement, le CVS est composé de représentants des résidents et des familles élus, de membres du personnel, et de représentants du CIAS. Le CVS se réunit 3 fois par an et permet de débattre autour de sujets liés à la vie de la résidence.

VOS REMARQUES

Pour toutes remarques ou événements que vous souhaitez signaler à la direction, une fiche de signalement d'évènement indésirable est à votre disposition à l'entrée de la résidence. Nous mettrons tout en œuvre pour y répondre.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Les consignes de sécurité à tenir en cas de sinistre sont affichées dans les lieux de circulation. Vous êtes vivement invité à les consulter et à suivre les indications du personnel en cas d'évacuation ou de mesures spécifiques liées à la sécurité.

RÈGLES DE VIE EN COMMUN

Afin de préserver la quiétude et la liberté de chacun, le respect des règles de vie en communauté s'impose à vous et aux personnes qui viennent vous rendre visite. Un règlement de fonctionnement vous est remis à cet effet.

CHARTRE DES DROITS ET LIBERTÉS DE LA PERSONNE ACCUEILLIE

Vous pourrez consulter l'ensemble des engagements de la résidence pour garantir le respect de vos droits et de vos libertés dans le dossier qui vous sera remis à votre accueil ainsi que sur le tableau d'affichage de la résidence.

PERSONNE DE CONFIANCE

Vous pouvez désigner une personne de confiance (conjoint, enfant, proche, ami, etc.) pour vous accompagner dans vos démarches et décisions.

VOTRE ENTRÉE EN RÉSIDENCE AUTONOMIE

DÉPÔT DU DOSSIER

Afin que votre demande d'entrée soit intégrée dans la liste d'attente, vous devez faire une demande sur le site : trajectoire.sante-ra.fr/Trajectoire puis prendre contact avec le responsable de la résidence pour organiser une rencontre et une visite des lieux.

RENOUVELLEMENT DE VOTRE DEMANDE

Votre demande est à renouveler sur le site tous les 6 mois afin qu'elle reste valide.

DÉCISION D'ENTRÉE

Lorsqu'une place se libère, le responsable s'assure que votre dossier répond aux critères de la résidence autonomie (GIR 5-6) puis il prend contact avec vous afin d'organiser une visite de l'appartement. S'il vous convient et après recueil des documents administratifs, un contrat de séjour sera signé.

VOTRE ACCUEIL

Une date d'état des lieux et d'emménagement sont fixés.

Vous serez accueilli par le personnel de la résidence qui vous aidera à vous familiariser avec les lieux et vous intégrer à la vie de la résidence.

Dans les 6 mois qui suivent votre arrivée, un projet d'accompagnement personnalisé vous sera proposé afin de prendre en considération vos souhaits, vos attentes, vos habitudes de vie. Un référent sera chargé du suivi de votre projet.



LES TARIFS ET LES AIDES

COÛT MENSUEL

Il se compose d'un loyer et d'un forfait de restauration délibérés chaque année par le Conseil d'Administration du CIAS. Vous trouverez le détail dans le contrat de séjour.

AIDES FINANCIÈRES

L'aide au logement ou allocation pour le logement : une demande peut être déposée auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (ou la MSA pour les allocataires du régime agricole). Elle est accordée en fonction des ressources.

Des aides complémentaires peuvent être versées par certains organismes de retraite. Il peut être judicieux de vous renseigner.

Une aide sociale au logement et au repas peut être accordée aux personnes qui ne peuvent les financer. Dans ce cas, vous pouvez vous rapprocher des services sociaux de votre commune.

LE CIAS EN QUELQUES CHIFFRES :

Dirigé par un conseil d'administration constitué de membres élus par le conseil de l'Agglomération du Choletais, et de membres nommés, représentant ou participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social, le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Choletais gère les questions liées au vieillissement sur l'Agglomération du Choletais (26 communes et 106 000 habitants) en complémentarité des services couverts par des entreprises et associations.

Le CIAS coordonne donc :

- **3 EHPAD** (Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes),
- **5 résidences autonomie**,
- **1 accueil thérapeutique de jour** proposant un soutien aux aidants et aux personnes atteintes de troubles et maladies apparentées Alzheimer, appelé "Les Magnolias",
- **1 service d'aide et d'accompagnement à domicile** et de portage de repas sous le nom d'"Adomi Facil",
- **6 Maisons d'Animation** qui proposent un service de déjeuner, ainsi que des temps d'animation et de loisirs.



EHPAD

RÉSIDENCE AUTONOMIE

MAISON D'ANIMATION

ACCUEIL DE JOUR

SERVICE ADOMI FACIL

Résidence autonomie LE BOSQUET
51 Rue du Paradis
49300 CHOLET

Tél. 02 41 62 23 36

Pôle Social Germaine Heulin - 24 avenue Maudet - 49300 Cholet - cias@choletagglomeration.fr